

AFFAIRE N° 10 - Station d'épuration - Approbation de l'avant-projet.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Ville de Saint-Denis a commencé à se doter d'un réseau d'assainissement il y a une dizaine d'années. Ce réseau sur lequel un nombre croissant d'habitants vient se raccorder, dirige les eaux usées de l'agglomération vers le réceptacle le plus commode à utiliser à savoir la mer.

Il va sans dire qu'un tel procédé est en totale opposition avec la lutte anti-pollution qui est maintenant une règle générale.

Les côtes de l'Ile de la Réunion doivent être rigoureusement protégées de toute dégradation de l'équilibre biologique nécessaire à la vie sous-marine ainsi que de toute atteinte à leur aspect esthétique.

L'ensemble de ces raisons et, en particulier, la croissance du nombre d'habitant raccordés au réseau, a incité la Municipalité à remédier à cet état de fait en demandant à la Direction Départementale de l'Equipement d'étudier et d'établir un avant-projet de station d'épuration.

C'est donc cet avant-projet que je vous demande d'adopter.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

x

Su,  
Saint-Denis, 7 Oct. 74  
P. le Préfet  
Secrétaire Général  
J. P. Proust  
Copie conforme  
à Dr. des Aff. Financières  
R. Perron